

## Fiche Action n° 3 : PROMOUVOIR UNE DEMARCHE D'AMENAGEMENT DURABLE ET MAITRISER LA CONSOMMATION DES RESSOURCES ET DE L'ENERGIE

### 1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Contexte au regard des besoins, de la stratégie, des enjeux et plus-value du DLAL

Le plan d'action du GAL Gâtinais français vise à concilier le développement du territoire et les activités des entreprises, collectivités et habitants avec la préservation des ressources et de la qualité de vie face au changement climatique.

Il s'agit d'inventer et de développer de nouveaux modes d'habiter, de travailler et de se déplacer pour réduire l'impact environnemental des activités humaines.

L'un des leviers majeurs concerne les projets de rénovation énergétique et les projets de construction et d'aménagement durables (dans le cadre de l'habitat, de locaux d'entreprises ou de bâtiments publics), qui incluent les dimensions suivantes :

- l'utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés performants (performance thermique, phonique et qualitative, d'un point de vue environnemental et de durée de vie) et prenant en compte la santé et le bien-être des usagers et riverains ;
- la réalisation de travaux concourant à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la réduction des charges énergétiques ;
- la mise en place de mesures permettant de réduire la consommation en eau et la production de déchets, mais aussi d'éviter les potentielles nuisances liées à l'activité humaine (pollutions diffuses, sonores, visuelles ou lumineuses, partage de voiries,...) ;
- la réduction de l'impact environnemental des projets d'aménagement en faisant appel aux principes de l'économie circulaire (réemploi, recyclage des matériaux) et en privilégiant les matériaux à faible impact carbone.

Pour cela, le bâti vernaculaire, qui fait partie intégrante du paysage culturel du GAL, est une source d'inspiration :

- De par sa qualité architecturale et patrimoniale, mobilisant des savoir-faire artisanaux locaux
- En termes d'écoconstruction et de durabilité : il a été bâti en prenant en compte les éléments extérieurs (soleil, vents dominants,...), et les ressources qui le constituent sont locales, biosourcées et géosourcées

Les matériaux de construction en filières courtes (grès, meulière, pierre calcaire, chaux, plâtre, argile, bois, chanvre, chaume, terre) étaient traditionnellement utilisés dans le bâti rural. Face à la standardisation de la construction, ces matériaux au faible coût carbone ont longtemps été abandonnés au profit de matériaux issus de l'industrialisation. Cependant, le GAL souhaite amorcer en lien avec les acteurs de ces filières une valorisation de ces matériaux biosourcés et géosourcés au travers de notre stratégie de

	<p>développement local pour la période 2023-2027.</p> <p>L'aménagement du territoire porte aussi sur la gestion des espaces extérieurs publics et privés qui composent le territoire, car elle peut impacter notre résilience face aux aléas climatiques (inondations, fortes chaleurs,...), mais aussi la biodiversité. Ainsi, l'éclairage public et privé, la végétalisation des espaces et la gestion des cours d'eau constituent un enjeu certain. Le GAL poursuivra également l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN).</p> <p>Le troisième levier concernant les émissions de gaz à effet de serre est la mobilité sur le territoire. En effet, les transports sont responsables de 30% des émissions nationales. Aussi, il est nécessaire d'étudier et de mettre en œuvre des solutions pour réduire/optimiser les déplacements, trouver des alternatives aux modes de déplacements les plus polluants, et ce dans un contexte rural où les distances sont de fait augmentées.</p> <p>Enfin, si l'objectif premier du GAL est de réduire l'utilisation des ressources (énergie, eau, matériaux), il persistera néanmoins des besoins. Le programme LEADER est une opportunité pour le territoire d'expérimenter et de développer la production de ces ressources localement et de manière plus durable, concernant notamment les secteurs des biomatériaux, des géomatériaux et des énergies renouvelables.</p>
Le cas échéant, priorité(s) régionale(s) concernée(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devenir un territoire leader en matière d'économie circulaire</li> <li>- Renforcer la robustesse énergétique de la Région et développer les énergies renouvelables</li> <li>- Diversifier l'économie et l'innovation des territoires</li> </ul>
Descriptif synthétique du contenu de la fiche-action	<p>Dans une démarche de réduction de l'impact environnemental de l'aménagement du territoire, le GAL accompagnera au cours de la programmation 2023-2027 les actions permettant aux habitants, collectivités et entreprises de réduire l'impact environnemental de leurs activités (consommation en énergie, eau, matériaux, production de déchets, pollution, artificialisation des sols,...), et de s'adapter et changement climatique.</p> <p>Il soutiendra l'utilisation de matériaux et d'énergies plus durables, renouvelables et produits localement, et accompagnera donc le développement de filières locales permettant de tendre vers l'autosuffisance du territoire en matière de ressources.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser voire réduire la consommation en ressources (énergie, eau, matériaux) du territoire en promouvant une utilisation plus sobre et en améliorant l'efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées</li> <li>• Améliorer la connaissance et les savoir-faire liés à l'écoconstruction et à la réhabilitation du bâti rural</li> <li>• Augmenter la durabilité et l'exemplarité des chantiers locaux</li> <li>• Améliorer la résilience des espaces de vie et d'activité face aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, fortes chaleurs,...) et améliorer le bien-être des usagers</li> <li>• Rationaliser les déplacements et développer la mobilité douce et partagée</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la production et l'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés, développer les filières et les réseaux locaux</li> <li>• Rendre le territoire plus autonome en matière d'énergie et de ressources Réduire la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles</li> </ul>
Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'habitat et du bien-être dans les infrastructures publiques et privées</li> <li>• Réduction des pollutions lumineuses et préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne</li> <li>• Montée en compétence des métiers du bâtiment sur l'écoconstruction, la réhabilitation du bâti rural et l'économie circulaire</li> <li>• Respect des caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâti ancien</li> <li>• Augmentation du nombre d'ouvrages ayant recours à des matériaux biosourcés et développement d'une offre locale</li> <li>• Développement des déplacements doux et/ou partagés – Optimisation des déplacements de manière générale</li> <li>• Augmentation de la part d'énergies produites localement dans la consommation globale du territoire</li> <li>• Préservation des trames vertes, bleues et noires</li> </ul> <p><i>Coopération :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation de ces effets à plus large échelle grâce à la mise en place d'action en coopération</li> <li>• Partages de connaissances et des bonnes pratiques avec d'autres territoires</li> </ul>
<b>2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS</b>	
<p>Descriptif des types d'actions</p> <p>Thématiques et modalités d'intégration de la coopération</p>	<p><b>Etudier les dynamiques liées à l'émission de gaz à effet de serre sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les sources des émissions locales de gaz à effet de serre</li> <li>• Effectuer des analyses multi-critères et des études bibliographiques sur les modes de consommation et les cycles de vie actuels et caractériser les impacts directs et indirects, positifs et négatifs – notamment les « effets rebond » (ex. : impact de la vente à la ferme sur les déplacements ; impact de la production artisanale ultra-locale et de forme individuelle vs mutualisation des moyens sous forme semi-industrielle à industrielle ; déplacements vs visio-conférence ; impact environnemental du numérique, impact environnemental de l'éco-pâturage ; ...)</li> <li>• Identifier les moyens d'actions en lien avec cette analyse : Inventer et mettre en œuvre de nouveaux modes d'habiter, de travailler et de se déplacer</li> <li>• Sensibiliser le grand public, les entreprises et collectivités à ces</li> </ul>

questions

**Maîtrise de la consommation des ressources, en particulier l'eau et l'énergie :**

- Actions d'accompagnement, de conseil et de sensibilisation des particuliers pour la réduction de l'impact environnemental de leur habitat (rénovations énergétiques, réduction de la consommation en eau et en énergie, production et traitement des déchets,...)
- Actions d'accompagnement, de conseil et de sensibilisation des copropriétés et bailleurs sociaux pour la réduction de l'impact environnemental de leurs logements (rénovations énergétiques, systèmes d'éclairage, réduction de la consommation en eau et en énergie, production et traitement des déchets,...)
- Actions d'accompagnement, de conseil et de sensibilisation des entreprises, associations et collectivités pour la réduction de l'impact environnemental de leurs locaux (rénovations énergétiques, systèmes d'éclairage, réduction de la consommation en eau et en énergie, production et traitement des déchets,...)
- Mise en œuvre de travaux dans les bâtiments publics et privés, ayant pour objectif une augmentation de la performance énergétique :
  - Travaux d'isolation utilisant des matériaux biosourcés (laine, chanvre, fibre de bois, paille, liège, lin, bois non exotique)
  - Installation d'un équipement de production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaire, ballon d'eau chaude thermodynamique)
  - Installation d'un équipement de chauffage performant et utilisant des énergies renouvelables (bois, chauffe-eau solaire ou thermodynamique)
  - Installation d'une ventilation performante
- Etudes, aménagements et équipements permettant aux entreprises, associations, bailleurs sociaux, copropriétés et collectivités de réduire leur consommation en ressources naturelles, d'améliorer la gestion des déchets et de réduire les pollutions (diffuses, sonores, olfactives, visuelles, lumineuses,...) et les éventuelles nuisances

**Aménagement durable des espaces extérieurs :**

- Inventer et mettre en œuvre des projets d'aménagement visant à améliorer le bien-être des usagers en prenant en compte les éléments extérieurs (chaleur, soleil, inondations) – Exs : végétalisation des espaces publics et privés, désimperméabilisation,...
- Réduire les pollutions et nuisances liées à l'activité humaine (partage de voiries, circulation routière, éclairage public et privé, intégration paysagère des infrastructures,...)
- Mettre en œuvre des plans de gestion durables des espaces verts
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Gérer, préserver, étudier et restaurer les milieux naturels et la

biodiversité (zones humides, cours d'eau, pelouses calcaires, éléments de continuité écologique,...)

### **Gestion des déplacements sur le territoire**

- Observer, étudier les dynamiques locales en termes de mobilité afin d'identifier les leviers
- Elaborer et connecter entre eux les schémas de mobilité douce et partagée et sensibiliser les collectivités à la mise en place d'infrastructures permettant des déplacements à pied et à vélo sécurisés
- Sensibiliser le grand public et encourager les déplacements doux (marche, vélo,...) et le co-voiturage
- Accompagner les employeurs à la prise en compte de la question de la mobilité au sein de leur structure
- Achat d'équipements de mobilité douce (ex : vélos) pour les structures publiques et privées

### **Augmenter la durabilité des chantiers**

- Favoriser l'économie circulaire par le ré-emploi et le recyclage des matériaux (ex : organisation de bourses aux matériaux)
- Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone

### **Développer et promouvoir les filières locales de matériaux biosourcés et géosourcés**

- Etudes de faisabilité et de performance sur l'intégration de matériaux biosourcés et géosourcés dans des projets de réhabilitation ou de construction
- Recherche et développement pour la création de filières locales, animation et réseau
- Actions de sensibilisation, de partage de connaissances et de promotion des matériaux biosourcés et géosourcés
- Soutien à des projets de construction utilisant des matériaux biosourcés et géosourcés (ex : constructions bois)
- Soutien à des projets de construction reproduisant des méthodes et des matériaux traditionnels

### **Energies renouvelables et souveraineté énergétique**

- Etudier et comparer la performance et l'impact de la production des différents types d'énergies renouvelables
- Proposer des schémas de consommation et de production d'énergies renouvelables permettant au territoire de s'émanciper des énergies fossiles
- Recherche et développement : Expérimenter de nouveaux types d'énergies renouvelables et améliorer les systèmes existants
- Mettre en place des infrastructures permettant au porteur de projet

	(entreprise, exploitation agricole, collectivité) de gagner en autonomie vis-à-vis de sa consommation en énergie
<b>3. BENEFICAIRES ET COUTS ELIGIBLES</b>	
Bénéficiaires potentiellement visés, <u>tous types d'actions confondus</u> .  <i>Si souhaité, détailler par type d'actions.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collectivités et groupement de collectivités, Syndicats mixtes</li> <li>▪ Chambres consulaires</li> <li>▪ Associations loi 1901 et loi 1908</li> <li>▪ Entreprises<sup>1</sup> TPE / PME au sens communautaire</li> <li>▪ Copropriétés, bailleurs sociaux, SCI</li> <li>▪ Groupement d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée et formes coopératives (groupement pastoral, ASA, CUMA, Coopérative, Association Loi de 1901, SCI, GIE, GIEE, SCIC, GFA, SCOP)</li> <li>▪ Exploitants agricoles individuel ou sociétaire à titre principal ou secondaire affiliés MSA</li> <li>▪ Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ et EPLEFPA)</li> <li>▪ Etablissement public industriel et commercial (EPIC)</li> </ul>
<u>Dépenses éligibles tous types d'actions confondus</u>	Dépenses immatérielles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recherche et développement, diagnostics</li> <li>▪ Etudes de marché</li> <li>▪ Etudes préalables aux investissements et diagnostics ; Etudes d'impact</li> <li>▪ Animation, accompagnement-conseil, expérimentations</li> <li>▪ Dépenses de communication, notamment conception et édition de supports papier ou numérique pour dossier de presse, affiches, newsletter, site web, ou dépliants</li> <li>▪ Actions d'information et de diffusion de connaissances : prestation</li> </ul>

<sup>1</sup> selon la recommandation de la Commission 2003/361/CE :

une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ;

une petite entreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ;

une microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

	<p>d'intervenants, frais de réception (dépenses réelles directement rattachables à l'opération), conception de contenus de formation, de partage de connaissances, création de supports pédagogiques, organisation d'évènements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et gestion de plateformes en ligne et sites internet</li> <li>▪ Frais de formation</li> <li>▪ Frais d'adhésion (participation à des évènements)</li> <li>▪ Dépenses directes de personnel (salaires brut et charges, en conformité avec les définitions du décret d'éligibilité interfonds)</li> <li>▪ Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement (justification éventuelle sur la base d'un barème en vigueur dans la structure, ou à défaut justification sur frais réels) Le cas échéant, dépenses indirectes des structures maître d'ouvrage, telles que définies dans le décret interfonds et dans la limite du taux forfaitaire de 15% des dépenses directes de personnel éligibles;</li> </ul> <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat de foncier dans un but de préservation du bâti vernaculaire (structures publiques uniquement)</li> <li>▪ Achat de foncier dans un but de préservation des milieux naturels (structures publiques et associations uniquement)</li> <li>▪ Investissements matériels et travaux effectués dans le but de réduire l'impact environnemental des bâtiments et espaces extérieurs publics et privés et d'améliorer la qualité de vie</li> <li>▪ Investissements matériels et travaux de réhabilitation et d'écoconstruction utilisant des matériaux biosourcés et géosourcés</li> <li>▪ Investissements matériels et aménagements liés à la gestion des espaces verts et milieux naturels</li> <li>▪ Investissements matériels liés à la mise en place de mode de déplacements doux</li> <li>▪ Investissements matériels et travaux permettant la production d'énergies renouvelables (autoconsommation uniquement pour les structures privées)</li> </ul>
Exemples de critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact environnemental du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduction de la consommation en ressources (eau, énergie,...) et de la pollution</li> <li>○ Utilisation de matériaux et d'énergies à faible empreinte carbone (énergies renouvelables, matériaux biosourcés et géosourcés)</li> <li>○ Le projet fait appel à des énergies renouvelables</li> <li>○ Le projet permet de préserver les milieux naturels et la biodiversité et respecte le principe de Zéro artificialisation nette</li> <li>○ Le projet prend en compte les éléments extérieurs et permet de faire face aux aléas climatiques et naturels</li> <li>○ Le projet respecte les caractéristiques patrimoniales du bâti et intégration paysagère</li> </ul> </li> <li>• Le projet fait appel aux principes de l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation de ressources locales (énergies renouvelables,</li> </ul> </li> </ul>

	<p>matériaux biosourcés et géosourcés)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation / Valorisation de déchets de chantiers – ré-emploi de matériaux</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet comporte un volet social : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amélioration du bien-être et de la santé des usagers</li> <li>○ Volet pédagogique du projet</li> <li>○ Valorisation des savoirs-faire patrimoniaux</li> </ul> </li> <li>• Le projet fait vivre l'identité patrimoniale du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valorisation de savoir-faire patrimoniaux</li> </ul> </li> <li>• Le projet est novateur et l'action a pour objectif de se disséminer sur d'autres territoires</li> <li>• Cohérence du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le projet mobilise les bonnes ressources (y compris documentaires) et les bons interlocuteurs dans la mise en œuvre du projet</li> <li>○ Le projet est complémentaire aux autres actions menées sur le territoire</li> </ul> </li> </ul> <p>Projet ne consommant pas de terres agricoles ou étant compatible avec l'exploitation agricole dans le cas de la production d'énergies renouvelables</p>
<b>4. COFINANCEURS ET LIGNES DE PARTAGE</b>	
Cofinanceurs potentiellement mobilisables et, le cas échéant, dispositifs	Contrat de Parc, Autofinancement des maîtres d'ouvrage public, EPCI, Conseil régional, Conseils départementaux, Etat, Agence de l'eau Seine-Normandie, ADEME, Fondation patrimoine
Lignes de partage envisagées avec les autres dispositifs de la déclinaison régionale du PSN <sup>2</sup>	Les projets finançables via les autres dispositifs de la déclinaison régionale du PSN ne le sont pas par le programme LEADER.
<b>5. SUIVI ET EVALUATION DE LA FICHE-ACTION</b>	

<sup>2</sup> Compte tenu des éléments à date de publication de l'AAC, susceptibles d'évoluer

Indicateurs de suivi envisagés	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> (décrivent la nature des acteurs ou tâches conduites) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de projets soutenus – Nombre de bénéficiaires directs et indirects</li><li>- Montant total des investissements réalisés dans le cadre du programme LEADER / Montant de subventions accordées</li><li>- Nombre d'actions de sensibilisation organisées– Nombre de personnes touchées</li></ul> <p><u>Indicateurs de résultat</u> (décrivent les conséquences directes et facilement observables pour le bénéfice de l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de personnes / entreprises / collectivités accompagnées dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique</li><li>- Nombre de projets de réhabilitation ou d'écoconstruction menés dans le cadre du dispositif</li><li>- Nombre d'ouvrages permettant de faire face aux aléas climatiques ou permettant de restaurer la continuité écologique</li></ul>
--------------------------------	--

DOCUMENT DE TRAVAIL